



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 29 juin 2026

Délibération N° DE_032_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
13	0	2
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf juin deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur Michaël AUDEGOND.

Présents : Monsieur Michaël AUDEGOND, Monsieur Gautier MOERMAN, Madame Gaëtane DELATTRE, Monsieur Henri MACE, Madame Martine CAPPON, Monsieur Luc PAUWELS, Monsieur Didier LETERME, Madame Marie-José GUILBERT, Madame Dominique DENEUVILLE, Madame Loetitia REZENTHEL, Monsieur Rémi CHOQUET, Monsieur Francis DESVIGNES, Madame Anne HUDELLE

Représentés : Madame Colette NOURRY représentée par Madame Gaëtane DELATTRE, Monsieur Francis DALONGEVILLE représenté par Madame Anne HUDELLE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Gaëtane DELATTRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Contraction d'un emprunt de 400 000 pour les travaux du Tiers-Lieu

Monsieur le Maire rappelle dans le cadre du plan de financement pour les travaux du Tiers Lieu, exposé lors de la présentation du budget primitif, la commune envisageait de solliciter un emprunt de 400 000 euros sur 20 ans.

Il indique que plusieurs partenaires financiers ont été interrogés, notamment La Banque Postale et le Crédit Agricole, et que des propositions fermes ont été reçues.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des offres de prêt et des conditions générales, par 13 voix pour et 2 abstentions,

Décide :

Article 1 :

La "Commune de WAILLY" contracte auprès du Crédit Agricole Nord de France un emprunt de 400 000 € (Quatre cent mille euros).

Caractéristiques de l'emprunt :

- Montant du capital emprunté : 400 000 €
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Amortissement : échéances constantes

- Taux d'intérêt : 4.05 %
- Périodicité : Trimestrielle
- Frais de dossier : 400 €

Date de transmission de l'acte: 01/07/2026
Date de reception de l'AR: 01/07/2026
062-216208694-DE_032_2026-DE
A G E D I

Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de prêt décrit à l'article 1.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,

Monsieur Michaël AUDEGOND